



Succession et usurpation d'identité

Par **maika**, le **27/12/2013** à **09:05**

Bonjour,
Une amie vient de décéder ; pendant la dernière guerre mondiale, ayant égaré ses papiers d'identité, elle a usurpé l'identité de la femme de son concubin parents d'un fils ; à la mort de son concubin en 1998, elle est devenue usufruitière de la maison dont elle a fait donation au fils de son concubin ...faut-il régulariser la situation afin que sa nièce hérite de la sa part personnelle ou laisser en l'état ? les héritiers habitent dans un pays de l'ex URSS et cela va être assez compliqué pour le notaire de régler la succession. Avec mes remerciements pour votre réponse, recevez mes meilleures salutations. Marie Catherine METZ